

## 1) La représentation des familles.

1.1.) Quelle place accorderez-vous à la représentation familiale des UDAF dans la réforme territoriale ?

*Je suis hostile à la réforme territoriale actuelle et donc favorable à la suppression du conseiller territorial. Je suis favorable à l'échelon départemental afin qu'il continue à assurer ses missions sociales. Les UDAF sont donc légitimes à ce niveau.*

1.2) Vous engagez-vous à faire inscrire dans la loi l'existence des URAF ?

*Oui.*

## 2) Les grands principes de la politique familiale

2.1. Comment garantirez-vous le principe de compensation de la charge de l'enfant, que ce soit sur le plan fiscal ou sur le plan des prestations familiales ?

*Augmentation de l'allocation de rentrée scolaire.  
Réorientation de la politique familiale vers les familles les plus fragiles.  
Réforme fiscale.*

2.2. De plus en plus de familles renoncent aux soins du fait de la baisse des remboursements : défendez-vous la protection sociale à un haut niveau en trouvant les moyens de son financement sans en transférer la charge sur le privé ?

*Oui.*

2.3. Quels moyens comptez-vous mettre en place pour soutenir les mesures allant dans le sens de la perte d'autonomie ?

*- il faut tout faire pour privilégier le droit des personnes âgées de rester à domicile.  
- J'ai approuvé les orientations de l'APF.  
- Dans les écoles, une partie des 60 000 postes qui seront créés devront aller vers les élèves handicapés.*

## 3. Le droit de la famille.

3.1. Envisagez-vous de créer un statut juridique du « tiers » ou du « beau-parent » ?

S'il s'agit de « sécuriser » l'enfant dans sa « famille » c'est oui. En effet, beaucoup d'enfants se trouvent aujourd'hui dans ce type de situation.

## 4° Les conditions de vie quotidienne des familles

1) Pour lutter contre le surendettement des ménages, mettez-vous en place, par la loi, un registre national des crédits aux particuliers ?

*Des progrès ont déjà été effectués sur le sujet. Il me semble, en effet, nécessaire d'aller plus loin en proposant la création d'un registre national des crédits aux particuliers. Bien entendu, ce fichier devra protéger les règles relatives à la protection des libertés individuelles. Il faut aussi travailler à la limitation des frais bancaires. Il faut aussi défendre par la loi les droits du consommateur face aux grands opérateurs et réglementer la protection des individus sur les réseaux sociaux*

2) Etes-vous favorable à la mise en place de mesures plus contraignantes pour les communes qui ne respectent pas le quota de logements sociaux ?

*L'accès au logement est devenu discriminatoire et profondément injuste. Les lois actuelles en faveur du logement social favorisent avant tout la spéculation foncière et immobilière et contribuent, en fin de compte, au renchérissement des loyers. Les lois sur la décentralisation sont particulièrement pernicieuses en matière foncière et de logement social. Les communes veulent bien de programmes de logements sociaux mais dans la commune d'à côté, de peur de déplaire à l'électorat local. Les propositions des radicaux de gauche en matière de décentralisation et de regroupement des communes en communautés de communes, urbaines ou d'agglomérations, visent à corriger cette situation. Aujourd'hui, l'accès aux logements sociaux des HLM est opaque, les bénéficiaires de logement disposent souvent de revenus qui ne justifient pas l'accès à des logements subventionnés. Les foyers à ressources modestes sont contraints d'attendre des années avant de bénéficier d'un logement social décent. La notion de droit au logement opposable, souhaitée notamment par les radicaux, a été consacrée par la loi SRU. L'application de celle-ci paraît, aujourd'hui, très timide. Nous proposons :*

- l'obligation pour toutes les collectivités locales d'atteindre d'ici 2017 le seuil des 20 % minimum de logements sociaux ; le PRG propose pour cela de multiplier par 5 les pénalités en cas de non-respect de la loi SRU ;*
- une politique stricte de mixité sociale des programmes immobiliers associant locatif et accession à la propriété : la règle des 20 % de logements sociaux appliquée très strictement dès la création ou la rénovation de vingt logements, condition stricte de délivrance du permis de construire ;*
- de taxer les plus-values sur les terrains non constructibles (réforme loi SRU-PLU) devenant constructibles (50 %, que la vente ait lieu tout de suite ou non), abondant pour moitié au budget d'investissement de la commune concernée, pour moitié à un fonds de création de logements sociaux national pour l'accession à la propriété ;*
- une indexation du SMIC liée notamment à l'évolution du prix moyen des loyers des logements sociaux dans un rapport de 1 (prix moyen des loyers des logements sociaux) à 3 (montant du SMIC). Il s'agit d'éviter que le poste logement approche, voire dépasse de plus en plus souvent, la moitié du revenu de certains salariés (et pas seulement maintenant en région parisienne).*

4.3 Un grand nombre de familles est affecté par la précarité énergétique. Etes-vous d'accord pour voter un tarif social de l'énergie ?

*Pendant la campagne des primaires Jean-Michel Baylet a proposé la création d'un grand pôle public de l'énergie. Une manière de reprendre le contrôle de notre politique énergétique. Bien évidemment, un contrôle public doit permettre de mettre en place d'autant plus facilement un tarif social de l'énergie. Avis favorable à cette proposition.*

4.4. L'accès aux soins devient difficile dans certaines régions. Soutiendrez-vous la mise en place d'un nouveau dispositif plus contraignant pour garantir aux familles une offre de soins quelque soit le territoire où elle réside ?

*Oui sans aucune difficulté. Lutter contre l'existence de « déserts médicaux » est une ardente obligation. Cela passera par une mobilisation de l'ensemble des acteurs de la santé, de l'Etat, des caisses de sécurité sociale, des collectivités locales.*

## **5) L'accompagnement des familles et l'Education**

5.1. Les familles sont attachées au libre choix de l'accueil pour leurs enfants. Vous engagez-vous à maintenir le même niveau de financement public en matière d'investissement et de fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant ?

*Les Radicaux de Gauche proposent la création d'un véritable service public de la petite enfance. En clair, il s'agit de développer les jardins d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans dans le cadre de ce service public. Ce dispositif serait réalisé prioritairement dans les quartiers difficiles et en milieu rural. La mise en place de ce service public de la petite enfance permettrait une coordination des dispositifs existants et la création d'emplois appropriés. Il me semble aussi envisageable d'élargir les conditions d'ouverture du congé paternité. Enfin, il faut maintenir l'Ecole maternelle dès trois ans.*

5.2. Selon vous, quelle instance doit piloter localement les politiques d'accueil du jeune enfant ?

*Ce service public de la petite enfance, adossé à la protection maternelle infantile doit être pensé localement mais bien entendu avec le soutien, la vigilance de l'Etat afin de veiller à son égalité sur l'ensemble du territoire national. Les conseils généraux sont bien placés pour ce travail.*

5.3 Quels sont vos objectifs en matière de soutien à la parentalité ? Vous engagez-vous à maintenir, voir renforcer, les financements consacrés au dispositif de soutien à la parentalité ?

*Le P.R.G. avancent plusieurs propositions en matière de parentalité : service public de la petite enfance, élargissement des conditions d'ouverture du congé de paternité, maintien de l'école maternelle dès trois ans. Il faut bien évidemment au minimum maintenir les financements consacrés au dispositif de soutien à la parentalité.*

*Pour le reste, nous défendons également le droit au mariage et à l'adoption pour les personnes de même sexe.*

**Nom du candidat : PENHOUE Michel**

**Formation politique : PARTI RADICAL DE GAUCHE (PRG)**

**Département : Ille-et-Vilaine**

**Circonscription 8**